

Délibération n°2010-09

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 + 2 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI – Pascale PELLETIER – Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Eliane CALDEI VIDAL – Béatrice ROZIER

**Objet : Demande installation d'un
Rucher sur partie parcelle communale
Lieu-dit la crête de Barban**

Absents excusés : Sandrine BARRALIS - Philippe ALLEGRINI

Absents : Jean-Marc BLANIC – Karine FAGES

Secrétaire : Chantal BARBIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Anthony LUCAS, apiculteur à Caille, a déposé une demande d'installation sur la commune de Cantaron d'un rucher avec une quarantaine de ruches. La commune étant propriétaire de terrains pouvant répondre à cette demande, Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur Anthony LUCAS à installer de manière temporaire et à titre gracieux son rucher sur une partie de la parcelle communale cadastrée section D parcelle n°1, lieu-dit La crête de Barban, jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter des dépôts de ruches en forêt communale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 22/10/2020
Qualité : Maire